



Programme de mentorat pour entreprises touristiques

Foire aux questions

Qu'est-ce que le Programme de mentorat pour entreprises touristiques?

Le Programme de mentorat pour entreprises touristiques procure à des exploitants approuvés d'une entreprise touristique (les mentorés) l'occasion d'acquérir d'importantes compétences en affaires grâce au soutien d'un mentor expérimenté. Un soutien financier est aussi fourni dans le cadre de ce programme. Cette expérience devrait permettre aux participants de :

- maximiser leur potentiel;
- améliorer leurs compétences en leadership;
- devenir des exploitants prospères d'une entreprise touristique.

Qu'est-ce que le mentorat?

Le mentorat désigne un contexte où une personne expérimentée dans un domaine d'activité en particulier (le mentor) aide une autre personne qui a moins d'expérience dans ce domaine (le mentoré). Ensemble, ils discutent de divers aspects concernant l'entreprise ou le métier, évaluent les problèmes courants et tâchent de résoudre ces problèmes.

Quelle est la différence entre un mentor et un consultant?

En termes simples, un « consultant », comme le veut l'usage, est un spécialiste que vous payez pour obtenir des conseils, mais surtout pour accomplir certaines tâches à votre place. Un mentor est une personne qui vous prodigue des conseils et des réflexions sur le travail à faire et qui vous aide à apprendre comment faire ce travail vous-même.

Comment savoir si le mentorat peut m'être utile?

Étant donné que chaque entreprise a ses propres besoins, il vous revient de répondre à cette question.

Toutefois, il est bon de savoir qu'un mentor pourrait...

- vous aider à perfectionner vos compétences en affaires;
- vous apporter un nouveau point de vue sur les enjeux qui touchent votre entreprise;
- vous conseiller et vous encourager;



- écouter vos idées innovantes sur le plan des affaires et répondre à vos questions;
- vous aider à clarifier les enjeux auxquels votre entreprise est confrontée;
- suggérer des méthodes de travail différentes;
- développer avec vous des solutions aux problèmes définis;
- vous aider à étoffer votre réseau d'affaires et à nouer de nouvelles relations professionnelles.

Comment cela fonctionne-t-il, dans la réalité?

Une fois établi le partenariat entre mentor et mentoré, les deux parties s'entendent sur l'endroit et la fréquence des rencontres.

Scénarios possibles :

- Le mentoré se rend au lieu de travail du mentor.
- Le mentor se rend au lieu de travail du mentoré.
- Ils utilisent la technologie (téléphone, courriel, Skype) si de longues distances les séparent.

Comment est financé le mentorat?

Volet 1 (pour les particuliers) : Le financement couvre les coûts jusqu'à concurrence de 5 500 \$ par personne, en vertu d'une entente conclue entre le SACO (Service d'assistance canadienne aux organismes) et le MITI (ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement).

Volet 2 (pour les groupes) : Les coûts engagés par le groupe seront couverts jusqu'à concurrence de 10 000 \$, en vertu d'un accord de contribution. Les coûts admissibles comprennent les billets d'avion, l'hébergement, les repas, le transport terrestre et les frais exigés par l'entreprise visitée.

Qui peut soumettre une demande pour être mentoré?

Volet 1 :

Pour être admissible, l'exploitant d'une entreprise touristique doit satisfaire à ces critères :

- Résider aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).
- Détenir un permis valide d'exploitant d'entreprise touristique ou avoir une entreprise touristique aux TNO.
- Être légalement autorisé à exploiter une entreprise aux TNO.
- Disposer d'un plan d'affaires.



Volet 2 :

Pour être admissibles, les exploitants d'une entreprise touristique membres du groupe demandeur doivent satisfaire à ces critères :

- Résider aux Territoires du Nord-Ouest;
- Détenir un permis valide d'exploitant d'entreprise touristique ou être une entreprise, un collectif ou un organisme touristique aux TNO.

Comment soumet-on une demande de participation?

Il est très facile de présenter sa candidature. Vous pouvez télécharger le formulaire de demande en vous rendant au www.iti.gov.nt.ca/bmp, ou passer prendre les documents nécessaires à l'un des bureaux régionaux du MITI.

Des agents régionaux du tourisme pourront discuter de votre projet avec vous, vous aider à remplir le formulaire de demande de participation au programme ou vérifier que votre formulaire est dûment rempli avant de l'accepter.

Combien de temps faut-il attendre pour savoir si notre candidature a été approuvée?

Volet 1 : Le SACO communiquera avec les candidats retenus dès que le ministère lui aura transmis les noms.

Volet 2 : Les demandeurs seront informés de l'acceptation ou du rejet de leur projet au plus tard un mois après réception de leur demande.

Comment choisit-on les mentors pour ce programme?

Volet 1 : Les mentors doivent satisfaire aux normes et aux critères du SACO.

Volet 2 : Les mentors seront des entreprises du secteur du tourisme réputées pour avoir d'excellentes pratiques de gestion et d'exploitation.

Comment m'attribue-t-on un mentor?

Volet 1 : Une fois les mentorés sélectionnés, leur dossier est envoyé au SACO. Cet organisme est chargé de recruter un mentor convenable pour chaque participant retenu, dans un délai de deux semaines. L'équipe du SACO présentera jusqu'à trois mentors potentiels parmi lesquels le mentoré pourra choisir (en fonction du CV et de la lettre d'intention de chacun). Une fois que le mentoré aura choisi son mentor, il jettera les grandes lignes d'un plan de



travail, que le mentor peaufinera avec lui.

Volet 2 : Après examen des projets soumis, les agents du tourisme régionaux sélectionneront des groupes d'exploitants d'une entreprise touristique ou de gestionnaires d'un projet touristique communautaire. Les groupes retenus auront l'occasion de faire une visite d'observation des pratiques exemplaires d'une entreprise touristique reconnue pour l'excellence de son exploitation.

Qu'est-ce que le SACO?

Le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) est un organisme de développement économique dont la mission est de réduire la pauvreté de façon durable et de favoriser la croissance économique au Canada et à l'étranger. L'organisme peut compter sur un bassin de plus de 700 conseillers bénévoles hautement qualifiés issus du secteur public et du secteur privé et provenant de 19 différents pays et de collectivités autochtones du Grand Nord canadien. Pour en savoir plus au sujet du SACO, veuillez consulter le site Web www.ceso-saco.com.

Qui sont les mentors suggérés par le SACO?

Les mentors suggérés par le SACO sont des professionnels canadiens expérimentés, issus du secteur public ou privé. Ce sont des gens qui ont à cœur de partager leurs compétences et leur expertise, pour aider autrui à acquérir une plus grande autonomie. Ces conseillers bénévoles viennent de plusieurs secteurs d'activité et possèdent des compétences professionnelles variées.

Pour en savoir plus long, veuillez consulter le www.ceso-saco.com.

Pourquoi le MITI a-t-il choisi le SACO pour trouver des mentors pour ce programme?

Depuis 1967, le SACO a mené à bien plus de 50 000 mandats dans 122 pays, y compris dans 80 % des collectivités autochtones du Canada. Plus précisément, le SACO fait équipe avec le gouvernement du Nunavut depuis près de 15 ans et il continue de consolider sa réputation comme organisme voué à contribuer de façon significative et durable au développement des capacités humaines et organisationnelles dans des collectivités, des entreprises ou des organismes. Le partenariat conclu entre le GTNO et le SACO nous permettra de profiter des connaissances de mentors ayant une bonne expérience de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus long sur le SACO, veuillez consulter le site Web www.ceso-saco.com.



Mes conversations avec le mentor vont-elles rester confidentielles?

Les conversations avec votre mentor vont inévitablement porter sur des points très confidentiels, parfois même très personnels. Il est donc essentiel que les sujets abordés entre vous deux soient gardés confidentiels.

Quel sera mon niveau d'implication et d'engagement dans tout le processus de mentorat?

Chaque séance de mentorat devrait déboucher sur une série de mesures à prendre décidées d'un commun accord par vous et le mentor. Pour faire prospérer votre entreprise et régler les différents enjeux qui la touchent, il vous incombe de mettre en place ces mesures. Vos efforts seront bien sûr examinés par le mentor, qui vous conseillera au besoin sur les ajustements à faire.

Combien de temps vais-je devoir consacrer aux séances de mentorat et aux efforts à déployer?

Avec votre mentor, vous déterminerez le temps à consacrer à cette initiative en fonction de vos propres besoins. Au début du processus de mentorat, vous et votre mentor élaborerez un plan de travail contenant un calendrier pour atteindre vos objectifs définis. Il est important que vous entreteniez des communications régulières avec votre mentor et que vous vous efforciez d'atteindre les objectifs d'affaires que vous vous serez fixés.

Quels seront les sujets couverts dans les discussions avec le mentor?

Cela dépendra de la situation propre à votre entreprise. Certains mentorés auront besoin de conseils à appliquer au plus tôt pour pouvoir demeurer en affaires, tandis que d'autres auront besoin de conseils stratégiques sur l'exploitation à long terme de leur entreprise. Lorsque vous entamerez la période de mentorat, votre mentor et vous déterminerez les thèmes à couvrir, ce qui aidera à orienter le contenu de vos prochaines discussions.

Doit-on préparer quelque chose pour la première rencontre avec le mentor?

Plus vous pouvez fournir d'information à votre mentor avant votre première rencontre (ou au cours de votre première rencontre), mieux cela vaudra. Le fait de lui donner de l'information pertinente et complète l'aidera à cerner encore plus rapidement la nature



et les activités votre entreprise ainsi que les divers enjeux auxquels elle est confrontée. Votre mentor voudra notamment avoir des renseignements sur la situation financière de l'entreprise, les occasions et les idées que vous souhaitez exploiter, les défis à relever et le service ou le produit que vous proposez aux touristes.

Le mentor est-il autorisé à accepter du travail rémunéré de ma part, en plus des séances de mentorat?

Non. Il est défendu au mentor de retirer des avantages commerciaux de son rôle de conseiller auprès de vous, pendant la période de mentorat. Cependant, une fois son mandat de mentorat terminé, lui et vous pourrez entretenir des relations d'affaires comme bon vous semble.

Puis-je profiter de ce programme de mentorat si mon entreprise est établie ailleurs qu'aux Territoires du Nord-Ouest?

Non. Le Programme de mentorat pour entreprises touristiques est destiné seulement aux résidents des TNO et aux exploitants d'entreprises touristiques établies aux TNO.